

### Fiche d'impact sur la situation du personnel transféré :

Cette fiche doit notamment décrire les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents (Voir 3 ème alinéa de l'article L. 5211-4-1 DU CGCT).

### Collectivité CAPCA : transfert AT/ATP1 à SICTOMSED

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Degré de l'impact <sup>1</sup>	Description de l'impact
<b>Organisation/Fonctionnement</b>	Lieu de travail/locaux	4	Changement du lieu de prise de Poste : Prise de poste au Cheylard – Siège social du SICTOMSED
	Culture de l'établissement	2	L'exercice de la compétence s'exercera au sein d'un syndicat mixte fermé en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et industriels
	Organigramme	2	L'agent intégrera l'organigramme du SICTOMSED
	Liens hiérarchiques/Liens fonctionnels	2	Directeur et adjoint au Directeur du SICTOMSED
<b>Technique/métier</b>	Fiches de poste	3	La fiche de poste intègre les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Agent d'entretien</li><li>- Guide composteur</li><li>- Gardien déchèterie</li></ul>

<sup>1</sup> Possibilité de noter de 1 à 4 ou d'utiliser un code couleur : 1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact / 4 = très fort impact

	Méthodologies/process/procédures de travail	2	Tâches définies dans la fiche de poste. Le planning annuel déterminant la chronologie d'entretien des points de collecte et de compostage ainsi que la gestion des déchèteries.
	Moyens/outils de travail	2	EPI – Véhicules du SICTOMSED et outils nécessaires à la gestion des tâches confiées.
<b>Statutaire/Conditions de travail</b>	Position statutaire	1	Le transfert se fait à position statutaire identique.
	Affectation	3	L'agent sera affecté au sein du pôle technique du SICTOMSED.
	Liens de collaboration	2	Collaboration avec les services du SICTOMSED : direction et services techniques et administratifs.
	Régime indemnitaire	1	Maintien du régime indemnitaire.
	SFT	1	Sans changement.
	NBI	1	Sans objet.
	Participation employeur mutuelle	1	Sans changement
	Participation employeur garantie maintien de salaire	1	Sans changement
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Temps de travail identique.
	Congés	1	Sans changement.
	CET	1	Reprise du compte épargne temps AU 31-12-2025.
	Action sociale	3	L'agent ne bénéficiera plus de titres restaurants Adhésion au CNAS.